twisto

15 rue de Geôle - 14000 CAEN - Tél. 02 31 15 64 59

N° 0072708
à rappeler lors du règlement

PROCÈS VERBAL D'INFRACTION - N° D'AGENT

GAZEAU IMPRIMEURS, Douvres - 02 31 37 29 64

Loi du 15 juillet 1845 modifiée. - Loi du 30 décembre 1985 portant diverses dispositions de procédure pénale et de droit pénal. Décret n°730 du 22 mars 1942 modifié.

M., Mme, Mlle : .....

PRÉNOM : .....

Né(e) le : ..... à .....

ADRESSE : .....

.....

C.P. : |_|_|_|_|_| .....

Civilement responsable : .....

sur CNI ☐ PC ☐ Pass ☐ C.S.J. ☐ C.S.S. ☐ Autre : .....

..... déliv. par .....

N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| déliv. le |_|_|_|_|_|_|

Le |_|_|_|_|_| à |_|_| h |_|_| Ligne |_|_|_|_| Z |_|_|_|

ceci n'est pas un titre de transport

Pour régulariser votre situation : voir au verso

OBSERVATIONS AGENTS : **N° 0072708**

.....

.....

OBSERVATIONS DU VOYAGEUR (auquel est remis l'original du présent PV) :

.....

.....

☐ Refus de signature

Signature du voyageur

RÈGLEMENT DANS LE BUS		EN DEHORS DU BUS : INDEMNITÉ MAJORÉE FRAIS DE DOSSIER INCLUS	
INDEMNITÉ FORFAITAIRE	€	Montant du P.V. dans les 5 jours	Montant du P.V. au-delà des 5 jours
RÈGLEMENT EFFECTUÉ PAR		€	€
CHÈQUE	ESPÈCES		

CODE INFRACTION N° |_|_|_|

Agissant dans l'exercice de mes fonctions, je soussigné, agent assermenté N° .....
de TWISTO déclare avoir constaté les faits ci-dessus et dressé le présent procès-verbal.

Fait le |_|_|_|_|_|_| Signature

La somme indiquée ci-contre constitue une proposition de transaction (Articles 529-3 à 530-1 du code de procédure pénale). Le règlement peut être effectué auprès du service indiqué au verso. À défaut de règlement, le procès verbal est transmis au Procureur de la République dans un délai de 2 mois et vous êtes alors redevable d'une amende forfaitaire majorée recouvrée par le Trésor Public d'un **montant de 180€ ou de 375€** suivant la classe de la contravention (3e ou 4e). Pendant ce même délai, vous pouvez faire une réclamation écrite motivée adressée au service indiqué au verso qui la transmettra au Procureur de la République. Si elle est rejetée, vous ferez l'objet de poursuites judiciaires pénales.